



MOT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

Note explicative :

Lors de la séance publique du Conseil municipal du 8 juin 2026, un mot de la mairesse a été déposé et lu conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Ce mot, qui aborde des sujets d'importance pour la communauté de Saint-Épiphanie, sera également publié dans le prochain journal municipal prévu en juin 2026.

Chers citoyens et chères citoyennes,

En tant que mairesse de Saint-Épiphanie, c'est avec un sentiment de responsabilité, mais aussi de grande fierté, que je vous présente le rapport annuel sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2025.

Cette présentation est faite en toute transparence, tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, afin que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse avoir un portrait clair de la santé financière de notre milieu.

Sommaire :

1. États financiers 2025
2. Rapport du vérificateur externe
3. Faits marquants de l'année 2025
4. Défis pour 2026
5. Traitement des élus

1. États financiers 2025

RAPPORT FINANCIER 2025 TOUT EN CHIFFRE

	2025	2024
Excédent (déficit) de l'exercice		
De l'activité de fonctionnement	155 833 \$	(26 972) \$
De l'activité d'investissement (<i>note 1</i>)	98 393 \$	-
Excédent (déficit) accumulé :		
De fonctionnement NON AFFECTÉ	245 520 \$	232 366 \$
De fonctionnement AFFECTÉ (<i>note 2</i>)	130 222 \$	83 590 \$
Réserves financières et fonds réservés (<i>note 3</i>)	228 552 \$	120 328 \$
Dette à long terme		
Ajout dette projet MTQ (2025) (<i>note 4</i>)	4 851 400 \$	4 992 500 \$
Endettement NET à long terme de l'administration municipale	1 308 734 \$	1 235 988 \$

Note 1- Excédent de l'activité d'investissement de l'exercice

Dans le cadre de la subvention reçue du MTQ pour les travaux effectués sur la rue Deschênes et sur le rang 1, le taux de l'aide financière accordé par le Ministère est passé de 85 % (taux approuvé lors de la demande) à 90 % (taux accordé lors de la reddition de comptes). Le montant ainsi reçu en surplus de 98 392.83 \$ s'ajoute au compte des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés et sera affecté au solde restant à emprunter lors du renouvellement du prêt du projet dans 5 ans.

Note 2 – Excédent accumulé de fonctionnement affecté

	2025	2024
Schéma d'aménagement	11 748 \$	19 524 \$
Budget 2026	90 750 \$	
Borne sèche	11 859 \$	12 694 \$
Travaux d'ingénierie 2 ^E Rang Est		14 585 \$
Serveur	8 000 \$	4 000 \$

Planification stratégique Élus	2 990 \$	15 000 \$
Autres	4 875 \$	17 787 \$
Total Note 2 :	130 222 \$	83 590 \$

Note 3 – Réserves financières et fonds réservés

	2025	2024
Réserves financières :		
-Habits de combat incendie	2 309 \$	7 222 \$
-Vidange des étangs aérés	44 946 \$	39 924 \$
-Appareils respiratoires incendie	24 348 \$	16 305 \$
Fonds réservés :		
-Fonds de roulement	40 822 \$	31 643 \$
-Montant réservé pour le service de la dette L.T.	116 127 \$	17 734 \$
-Montant réservé aux dépenses de la tenue d'élection		7 500 \$
Total Note 3 :	228 552 \$	120 328 \$

Note 4 – Ventilation de la dette à long terme

	2025	2024
- Part de l'administration municipale	1 308 734 \$	1 235 988 \$
- Subventions Gouvernement du Québec	3 445 132 \$	3 756 512 \$
- Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	97 534 \$	
Total Note 4 :	4 851 400 \$	4 992 500 \$

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport du vérificateur externe confirme que les états financiers de la Municipalité, au 31 décembre 2025, **reflètent fidèlement sa situation financière.**

Je tiens à **exprimer ma sincère reconnaissance** à l'équipe municipale pour sa rigueur et son engagement, ainsi qu'à la firme **Mallette, société de comptables professionnels agréés**, pour la qualité constante de son accompagnement dans ce dossier.

3. Faits marquants de l'année 2025

En 2025, Saint-Épiphanie a continué d'avancer sur plusieurs fronts. Certains projets se sont vus sur le terrain. D'autres ont été moins visibles, mais tout aussi importants pour renforcer les services municipaux et préparer les prochaines étapes.

Plusieurs projets ont aussi pu avancer grâce à des aides financières externes. Pour une petite municipalité comme la nôtre, ces leviers sont essentiels : ils permettent de réaliser des dossiers structurants tout en limitant, autant que possible, l'impact direct sur les contribuables.

Infrastructures, voirie et sécurité des déplacements

En voirie, l'année 2025 a permis de faire avancer de façon concrète le projet de réfection de la rue Deschênes et d'une partie du 1er Rang. Ce chantier vise notamment l'amélioration de la chaussée, des conduites pluviales, du pavage et de certains éléments de sécurité routière.

Le projet global est estimé à plus de **2,3 M\$**. La Municipalité a obtenu une aide financière maximale de **2 020 419 \$** du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement et Sécurisation. Une part municipale non subventionnée de **356 545 \$** a aussi été autorisée par règlement d'emprunt, à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pour obtenir les meilleurs coûts possibles dans le contexte du marché, le projet a été divisé en appels d'offres distincts. Ce choix a permis de favoriser une saine concurrence et a mené à l'octroi d'un contrat pour les travaux du 1er Rang ainsi qu'à un contrat pour la réfection de la rue Deschênes.

La préparation de ce chantier a aussi nécessité des démarches juridiques afin d'établir certaines servitudes liées aux conduites pluviales. Ce travail préparatoire ne paraît pas toujours une fois les travaux commencés. Il demeure pourtant nécessaire pour sécuriser le projet, protéger les intérêts de la Municipalité et bien encadrer l'écoulement des eaux.

Eau potable, eaux usées et gestion durable des actifs

En eau potable, le travail s'est poursuivi avec prudence. L'objectif est simple : mieux connaître l'état des infrastructures et sécuriser l'approvisionnement à long terme.

Un mandat professionnel a été octroyé pour évaluer la reconstruction potentielle du puits municipal no 1 et pour mettre en place un programme de gestion de l'aquifère exploité par les deux puits municipaux. Ce chantier fait suite à des constats importants concernant l'état du puits no 1 et à des enjeux liés au puits no 2. En eau potable, il vaut mieux intervenir

avant que les problèmes deviennent urgents. C'est l'esprit de ce mandat.

La Municipalité a aussi autorisé un chantier de stabilisation de la connexion Internet au réservoir d'eau municipal. Ce n'est pas le genre de chantier que l'on remarque au quotidien. Il reste toutefois important pour suivre adéquatement les installations critiques en eau potable.

Du côté des eaux usées, une firme spécialisée a été mandatée pour mesurer le niveau des boues dans les étangs aérés. Cette intervention a permis de mieux planifier les besoins d'entretien et de vérifier si une vidange devait être réalisée en 2026. Selon les mesures obtenues, la vidange des étangs aérés n'est pas requise pour le moment.

La gestion des infrastructures passe aussi par une meilleure connaissance de ce que nous possédons déjà. C'est dans cet esprit que la Municipalité s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de gestion des actifs municipaux en eau. Ce travail permettra de documenter l'état des actifs, de prioriser les interventions et de mieux planifier les investissements à venir. Le plan devrait être terminé dans le courant de l'année 2026.

Saint-Épiphanie participe également à une étude intermunicipale avec d'autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup afin d'évaluer les possibilités de collaboration en gestion des eaux. Les exigences augmentent, et les ressources spécialisées ne sont pas toujours faciles à trouver. Dans ce contexte, réfléchir avec d'autres municipalités devient une avenue sérieuse pour préparer les services de demain. Les résultats de cette étude ont été déposés et sont en cours d'analyse et de discussion entre les participants.

En fin d'année, Saint-Épiphanie a aussi adopté une nouvelle tarification de l'eau applicable à compter de 2026. Cette révision vise à mieux refléter les coûts réels du service, à encourager une consommation responsable et à assurer une répartition plus équitable des coûts entre les usagers. Le Conseil a choisi d'y aller graduellement, en gardant en tête l'équité entre les usagers et la capacité de payer des contribuables.

Milieus de vie, accessibilité et environnement

L'accessibilité de nos bâtiments publics est aussi demeurée une priorité. Grâce notamment à une subvention de **25 000 \$** obtenue dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, quatre opérateurs de portes automatiques ont été prévus pour le centre communautaire Innergex Viger-Denonville et les bureaux municipaux.

Ces portes automatiques faciliteront l'accès aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux familles et aux usagers en général. C'est une amélioration simple, mais concrète, pour rendre nos lieux municipaux plus accueillants et plus faciles à utiliser. Le

solde de cette subvention a permis de financer l'acquisition d'espaces de rangement pour les tables de la salle Innergex, l'amélioration du système de transport des chaises de cette même salle, ainsi que l'achat d'une nouvelle balancelle pour le parc Desjardins.

Cet espace vert a également fait l'objet d'un projet innovant avec l'octroi d'un contrat pour l'installation de lampadaires solaires intelligents autour de la piste cyclable. Ce projet est évalué à 99 937 \$ avant taxes et bénéficie d'un financement provenant du programme Solution Innovation ainsi que du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec, la TECQ.

Ces lampadaires permettront d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du site, tout en misant sur une technologie durable, autonome et écoénergétique. C'est un bon exemple de projet à notre échelle : utile, durable et pensé pour les gens qui fréquentent le parc.

Jeunesse, culture et vie communautaire

En jeunesse et en culture, la Municipalité a obtenu une aide financière du Fonds des initiatives culturelles de la MRC de Rivière-du-Loup afin de bonifier l'édition 2025 du camp de jour municipal.

Le projet pilote visait à offrir des ateliers culturels en collaboration avec l'entreprise Scène'Art. Il prévoyait des activités adaptées à différents groupes d'âge, un accompagnement de l'équipe d'animation et un spectacle final préparé par les jeunes.

L'objectif était de favoriser l'accès à la culture dès le jeune âge, de soutenir l'équipe d'animation dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et d'offrir aux enfants une expérience stimulante, créative et rassembleuse.

Administration, gouvernance et planification

L'année 2025 a aussi été une année électorale pour Saint-Épiphanie. Ce processus a permis le renouvellement du Conseil municipal, avec l'arrivée de six nouvelles personnes élues aux postes de conseillères et conseillers municipaux, ainsi que le renouvellement de mon mandat en tant que mairesse.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du Conseil sortant pour le travail accompli au cours de leur mandat. Leur engagement et leur contribution à la vie municipale méritent d'être soulignés. Servir sa communauté demande du temps, de l'écoute et une bonne dose de disponibilité.

J'adresse également mes félicitations aux nouveaux membres du Conseil municipal. Je leur souhaite beaucoup de succès dans l'exercice de leurs fonctions. Leur arrivée ouvre une étape pour Saint-Épiphanie que nous aurons l'occasion de bâtir ensemble au service de notre

communauté.

Le processus électoral s'est déroulé de façon satisfaisante. Les journées de vote se sont tenues dans le calme, avec une bonne collaboration des personnes impliquées. Je remercie également toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement, que ce soit au niveau de l'organisation, de la révision, du vote ou du dépouillement.

Sur le plan administratif, nous avons amorcé une démarche de planification stratégique afin de mieux structurer les priorités pour les prochaines années. Un contrat de **17 160 \$ avant taxes** a été octroyé pour accompagner l'organisation dans cette réflexion. Ce travail aidera à mobiliser les forces du milieu, à guider les décisions du Conseil et à donner une direction claire pour les prochaines années.

La Municipalité a également autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales, le PRACIM 2025-2028, afin de transformer une partie du bureau municipal. Le projet vise notamment à réaffecter un local inoccupé afin de créer des espaces de travail plus fonctionnels pour les services municipaux et certains partenaires externes. Nous sommes toujours en attente de la réponse concernant cette demande.

Ces démarches permettront d'utiliser plus efficacement les espaces publics existants, d'améliorer les conditions de travail et de soutenir des services municipaux mieux adaptés aux besoins de la population.

Fonctionnement interne de la Municipalité

Une organisation comme la nôtre ne tient pas seulement par ses projets visibles. Elle tient aussi par ses méthodes de travail, ses règles internes et sa façon de garder une trace claire des décisions.

En 2025, ce travail de structuration s'est poursuivi, avec le souci de rendre les pratiques internes plus claires et plus solides. Une politique administrative interne sur la gestion des achats a été adoptée afin de mieux encadrer les acquisitions municipales, de préciser les responsabilités, de renforcer le contrôle budgétaire et de mieux documenter les décisions prises. Elle permet surtout de savoir qui autorise quoi, à quel moment, et selon quelles balises.

Nous avons également adopté une directive administrative interne sur les délais de réparation des bris d'aqueduc. Cette directive précise les responsabilités et les délais d'intervention applicables en cas de bris sur le réseau municipal ou sur une portion privée. Elle vise à assurer la sécurité, la salubrité et la continuité du service d'eau potable, tout en répondant aux exigences liées à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et aux

recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Du côté financier et comptable, la Municipalité a aussi commencé à se préparer à de nouvelles exigences en retenant un accompagnement spécialisé de la firme Mallette pour l'application de la norme comptable SP 3280. Celle-ci concernera les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à compter de l'exercice 2026. Cette préparation vise à assurer une transition rigoureuse et à maintenir la qualité de l'information financière municipale.

Ces gestes ne font pas toujours les manchettes, mais ils améliorent concrètement la manière dont la Municipalité planifie, dépense, suit ses dossiers et rend compte à la population. Ils donnent à l'organisation des bases plus solides pour agir avec cohérence, équité et transparence.

Réglementation

Le cadre réglementaire municipal a aussi été mis à jour en 2025. Ces ajustements visaient à clarifier certaines règles, à préciser les responsabilités et à donner de meilleurs outils d'intervention à la Municipalité.

Le Conseil a notamment encadré le renouvellement des compteurs d'eau résidentiels afin d'améliorer la fiabilité des lectures et de soutenir une gestion plus responsable de l'eau potable. Cette démarche s'inscrit dans un contexte où plusieurs compteurs installés sur le réseau étaient rendus en fin de vie utile.

Les règles entourant la régie interne des séances publiques ont également été modernisées. Cette mise à jour a notamment permis d'officialiser le rôle du comité plénier comme espace de travail préparatoire aux décisions du Conseil, tout en précisant certaines modalités liées au fonctionnement des séances et à la participation à distance.

Le règlement relatif à la paix et au bon ordre a aussi été revu afin d'encadrer plus clairement les nuisances sonores et olfactives, les rassemblements publics, l'utilisation du Wi-Fi public municipal et certaines règles de civisme dans les endroits publics. Une correction technique a ensuite été apportée en fin d'année afin d'ajuster les dispositions relatives aux amendes.

Enfin, la Municipalité a adopté un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins municipaux. Cette mesure vise à protéger le réseau routier, à soutenir la sécurité des citoyens et à préserver la tranquillité de certains secteurs résidentiels.

Certains ajustements réglementaires ont aussi permis d'encadrer légalement des décisions déjà présentées dans d'autres sections du rapport, notamment le financement de la part municipale des travaux de la rue Deschênes et du 1er Rang. Les règles applicables au traitement des élus ont également été mises à jour, et les montants correspondants sont présentés plus loin dans la section prévue à cet effet.

Au final, ces modifications nous ont permis de nous doter d'outils plus clairs pour intervenir, planifier et exercer nos responsabilités. Elles contribuent à une gestion municipale plus cohérente, plus prévisible et mieux adaptée aux besoins de la communauté.

4. Défis pour 2026

L'année 2026 s'annonce comme une année de consolidation, de continuité et de mise en œuvre pour Saint-Épiphanie. Après une année 2025 marquée par plusieurs décisions importantes, les prochains mois permettront de poursuivre les projets amorcés, de préciser les priorités du nouveau Conseil municipal et de continuer à renforcer les services à la population.

Parmi les principaux défis de l'année 2026, la Municipalité devra notamment :

- finaliser la démarche de planification stratégique et mettre en place le plan d'action qui en découlera;
- poursuivre les grands projets d'infrastructures amorcés ou préparés en 2025, dont le projet **Destination vers notre parc de rêve**, la rénovation des bureaux municipaux et l'amélioration des routes locales;
- préciser et mettre en œuvre les priorités du Conseil municipal pour le mandat 2025-2029;
- soutenir et renforcer les organismes communautaires épiphanois, qui jouent un rôle essentiel dans la vitalité du milieu;
- travailler au développement du sentiment d'appartenance envers la communauté et à la mobilisation citoyenne;
- poursuivre le renforcement des mesures d'urgence afin de mieux préparer la communauté face aux situations imprévues.

Ces défis devront être abordés avec réalisme, rigueur et collaboration. La Municipalité souhaite continuer à avancer de façon structurée, en tenant compte de sa capacité financière, des ressources disponibles et des besoins exprimés par la population. L'objectif demeure le même : faire progresser Saint-Épiphanie de manière responsable, au bénéfice de l'ensemble de la communauté.

5. Traitement des élus

Voici un résumé du traitement des élus pour l'année 2025 (12 mois complet) :

- Mairesse :
 - Rémunération : 7 509 \$
 - Allocation de dépenses : 3 755 \$
 - Total : 11 264 \$

- Conseillers municipaux (12 mois complet pour TOUS les conseillers en poste) :
 - Rémunération : 12 102 \$
 - Allocation de dépenses : 6 473 \$
 - Total pour les 6 conseillers : 18 575 \$
 - Total par conseiller : 3 095,83 \$

6. Conclusion

En regardant l'année 2025, je retiens surtout une chose : Saint-Épiphanie est en mouvement. On le voit dans les grands chantiers, mais aussi dans les gestes plus discrets : les politiques qu'on adopte, les infrastructures qu'on entretient, les espaces qu'on rend plus accessibles et les idées qu'on prépare pour la suite.

Ces résultats reposent sur le travail du Conseil, de l'équipe municipale, des organismes, des bénévoles, des partenaires, ainsi que des citoyennes et citoyens qui contribuent à la vitalité de notre communauté. Une municipalité se construit bien sûr dans les décisions du Conseil. Mais elle se construit aussi dans les coups de main donnés au bon moment, les idées proposées, les présences bénévoles et les petits gestes qui finissent par faire une vraie différence.

Je veux remercier sincèrement toutes les personnes qui s'impliquent dans notre milieu. Plusieurs organismes communautaires vivent des défis importants de relève bénévole. On le sait, et on le voit sur le terrain. La Municipalité souhaite continuer à les soutenir. Leur vitalité repose aussi sur l'implication des gens du milieu, à la mesure des disponibilités de chacun.

Je vous invite donc à réfléchir à la place que vous pourriez prendre, selon vos intérêts, votre temps et votre réalité. Il n'est pas nécessaire de tout porter pour contribuer. Une présence ponctuelle, une compétence offerte, une idée partagée ou quelques heures données peuvent faire une réelle différence.

Avec un Conseil renouvelé et des priorités à préciser pour les prochaines années, cette volonté de travailler ensemble prendra encore plus d'importance. Merci pour votre confiance, votre patience et votre attachement à Saint-Épiphanie. Continuons à bâtir Saint-Épiphanie ensemble, avec fierté, solidarité et confiance en la suite.

Rachelle Caron
Mairesse